

## *COMMUNE DE MARTINVEST*

L'an deux mil dix-huit, le quatre mai, Nous, Jacky MARIE, Maire de MARTINVEST, avons convoqué le Conseil Municipal pour le MARDI 15 MAI 2018 à 20 heures 30,

### ORDRE DU JOUR

- Rénovation salle St-Sébastien :
  - Mission SPS,
  - Mission Contrôle Technique,
  - Demandes de subventions Caf, D.E.T.R.,
- Projet d'agrandissement de la garderie : demande de subvention FIR,
- Remplacement du camion services techniques,
- Convention lutte collective contre les frelons asiatiques,
- Indemnités de gardiennage 2018,
- Balladivette feu d'artifice,
- Informations diverses,
- Questions diverses.

Le Maire,

## COMMUNE DE MARTINVEST

L'an deux mil dix-huit le 15 mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky MARIE, Maire.

**Etaient présents :** MM. PICOT André, GROULT Sylvie, RENET Hubert et FONTAINE Isabelle, Adjoints.

BOISNE Dominique, COUPPEY Pascal, HORTIZ Francis, MARION Elisabeth, LACOTTE Bruno

**Absent excusé :** MM OGER Corinne (pouvoir à FONTAINE Isabelle)

**Absents :** MM LEMONNIER Eveline, LOHIER Florence, LE GOUPIL Guillaume, PERAUDEAU Mathilde.

**Secrétaire de séance :** M FONTAINE Isabelle

~~~~~

Le compte rendu de la séance du 10 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

~~~~~

M le Maire demande l'autorisation d'ajouter la question suivante à l'ordre du jour :

- Tarifs 2018/2019 restaurant scolaire.

Accord unanime de l'assemblée.

~~~~~

### **I. RÉNOVATION SALLE ST-SÉBASTIEN**

#### **I.1- MISSION S.P.S. (délibération n°29/2018)**

M le Maire rappelle qu'avant d'envisager les travaux de rénovation de la salle St Sébastien, la nomination d'un cabinet chargé d'assurer les missions de Sécurité et Protection de la Santé (S.P.S.) est nécessaire.

4 entreprises ont été consultées le 16 avril 2018.

Les plis ont été remis pour le 11 mai 2018 à 12h00. Elles se présentent comme suit :

- ACEPP : 1 400 € H.T.
- SOCOTEC : 1 881,75 € H.T.
- VERITAS : 1 960 € H.T.
- HAG'SYSTEM : 2 120 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-retient l'offre du Cabinet ACEPP d'un montant de 1 400,00 € H.T. soit 1 680,00 € T.T.C. pour la mission de coordination en matière de Sécurité et Protection de la Santé dans le cadre des travaux de rénovation de la salle St-Sébastien.

-autorise M le Maire à signer le devis correspondant.

#### **I.2- MISSION CONTROLE TECHNIQUE (délibération n°30/2018)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de choisir un cabinet qui devra assurer la mission de contrôle technique pour la rénovation de la salle St Sébastien.

## COMMUNE DE MARTINVEST

Les missions de base se décomposent comme suit :

- Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipements indissociables,
- Mission Le relative à la solidité des ouvrages existants compte tenu des travaux neufs,
- Mission HAND relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées,

3 entreprises ont été consultées le 16 avril 2018.

Les plis ont été remis pour le 11 mai 2018 à 12h00. Elles se présentent comme suit :

-BUREAU VERITAS : 2 040 € H.T.

-SOCOTEC : 2 520 € H.T.

-APAVE : (sans réponse)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-retient l'offre du Cabinet BUREAU VERITAS d'un montant de 2 040,00 € H.T. soit 2 448,00 € T.T.C. pour la mission L - Le- Hand dans le cadre des travaux de rénovation de la salle St-Sébastien.

-autorise M le Maire à signer le devis correspondant.

### I.2- ETUDE DE SOL (délibération n°31/2018)

Dans le cadre de la rénovation de la salle St-Sébastien une étude géotechnique de conception est nécessaire au sens de la norme NFP 94-500 de novembre 2013.

Une demande a été faite par le cabinet BOISROUX auprès du cabinet FONDOUEST pour un montant de 1 889 € H.T. soit 2 266,80 € T.T.C. pour le compte de la commune de Martinvest.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, retient le cabinet FONDOUEST, autorise M Le Maire à signer le devis correspondant.

### I.3- DEMANDES DE SUBVENTIONS (délibération n°32/2018)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet d'extension de la salle Saint-Sébastien peut faire l'objet de demandes de subventions.

Ce projet de réhabilitation et d'extension est estimé à 226 450,10 € HT par M BOISROUX architecte.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

| Dépenses H.T.                                            |           | Recettes H.T.                                                                               |           |
|----------------------------------------------------------|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Travaux                                                  | 226 450 € | FIR Conseil Départemental (demande 40%)<br>Base sur (247 404 - 20% location) soit 197 923 € | 79 170 €  |
| Maîtrise d'œuvre                                         | 15 625 €  | CAF (demande 16.16%)                                                                        | 40 000 €  |
| Mission SPS,<br>Contrôle Technique<br>Etude géotechnique | 5 329 €   | D.E.T.R. (demande 20.20%)                                                                   | 50 000 €  |
|                                                          |           | Autofinancement                                                                             | 78234 €   |
| TOTAL                                                    | 247 404 € | TOTAL                                                                                       | 247 404 € |

Le conseil municipal,

- sollicite le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention au titre du Fonds d'Investissement Rural, à hauteur de 40 % du montant HT de l'opération,
- sollicite la Caisse d'Allocations Familiales pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 16,16 % du montant HT de l'opération,

Séance du 15 mai 2018

## **COMMUNE DE MARTINVEST**

- sollicite la D.E.T.R. pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 20,20 % du montant HT de l'opération,
- autorise le Maire à faire les demandes de subventions nécessaires et à signer les documents correspondants.

### **II. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT RURAL (F.I.R.) POUR LA L'AGRANDISSEMENT DE LA GARDERIE (Délibération n°33/2018)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet d'agrandissement de la garderie peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du F.I.R. (Fonds d'Investissement Rural). Ce projet d'agrandissement est estimé à 270 000 € HT. Le taux sollicité doit être compris entre 10 % et 40 % du montant HT de l'opération avec un plafond de 100 000 € pour les 2 ans pour l'ensemble des projets de la commune.

Vu le montant de 79 170 € HT sollicité pour le projet de réhabilitation et d'extension de la salle St Sébastien, le montant de la subvention pour la garderie ne pourra excéder 20 830 €.

Le conseil municipal,

- sollicite le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention au titre du Fonds d'Investissement Rural, à hauteur de 10 % du montant HT de l'opération pour le projet d'agrandissement de la garderie,
- autorise le Maire à faire et à signer tous les documents nécessaires à l'attribution de cette subvention.

### **III. REMPLACEMENT DU CAMION BENNE (délibération n° 34/2018)**

M le Maire informe le conseil municipal sur l'urgence de remplacer le camion benne du service technique, en effet lors du vote du budget dernier, 8 000 € ont été inscrits pour le remplacement du pont du camion benne, hors depuis le vote du budget, le camion est tombé en panne de pompe à injection. Des devis ont été demandés et les réparations sont estimées à environ 10 500 € H.T.

M Le Maire soumet deux solutions pour le remplacement du camion :

Solution n°1 : achat d'un camion d'occasion sachant que sur les annonces, un camion de 10 ans, 120 000 km est proposé à 15 000 € en moyenne.

Solution n° 2 : achat d'un camion neuf estimé à environ 24 000 € H.T.

M Le Maire propose au conseil municipal de s'orienter vers l'achat d'un camion neuf.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord de principe pour l'achat d'un camion neuf, autorise M Le Maire à faire les démarches nécessaires pour des demandes de devis et pour un éventuel appel d'offre.

### **IV. CONVENTION LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES (délibération n° 35 /2018)**

M le Maire expose que le frelon asiatique, espèce invasive arrivée dans le département de la Manche en 2011, a maintenant colonisé le territoire.

En 2016 le Conseil Départemental de la Manche s'est mobilisé sur cette problématique en participant, aux côtés de la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (F.D.G.D.O.N.), à la préparation d'un programme de lutte collective et à son financement.

*Séance du 15 mai 2018*

## COMMUNE DE MARTINVEST

L'arrêté préfectoral du 28/02/2017 a confié à FDGDON de la Manche l'organisation de ce programme départemental de lutte collective.

Plus de 1447 nids ont été recensés en 2017.

Le programme départemental de lutte collective contre les frelons asiatiques se décompose en 4 axes :

- Actions de sensibilisation, information et prévention, dans l'objectif d'informer tout public sur la présence du frelon asiatique et les enjeux associés,
- Actions de surveillance des nids de frelons asiatiques notamment pour l'identification et la localisation des nids de frelons asiatiques à travers un réseau d'observation,
- Actions de protection des ruchers, par des préconisations auprès des apiculteurs, notamment sur le piégeage curatif et pour leur apporter des compléments de connaissances,
- Actions de destruction de nids de frelons asiatiques, dans le cadre d'un plan de destruction de nids ayant un enjeu apicole et/ou de santé/sécurité humaine collective et permettant de réduire les populations (et donc la pression exercée) afin de limiter les nuisances apicoles et de santé/sécurité publique.

Le plan de financement prévisionnel pour 2018 se présente comme suit :

- le montant pour la collectivité est de 39 € pour l'année pour le volet animation, coordination suivi et investissements. A chaque destruction de nids, une participation est demandée à la commune en fonction des travaux réalisés.

En ce qui concerne la destruction des nids, le FDGDON a renouvelé un appel à candidature des entreprises, qui vient de se clôturer. Après une phase de vérification des qualifications et les capacités à répondre aux exigences du cahier des charges une synthèse des entreprises qui candidatent à la destruction des nids de frelons asiatiques est élaborée.

Cette synthèse comprenant les offres tarifaires des entreprises (en fonction de la hauteur des nids) seront transmises aux mairies. Il appartiendra aux communes d'indiquer à quel opérateur elles souhaitent confier la destruction des nids sur son territoire dans le cadre de la lutte collective.

La commune aura accès à une plateforme internet opérationnelle pour signaler les nids, consulter la liste des nids de son territoire et l'état d'avancement des destructions.

La signature de la convention proposée permet à la commune de bénéficier des avantages de la lutte collective (sur les 4 volets du programme).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- autorise M le Maire à signer la convention proposée pour 2018 et à mandater les sommes correspondant à cet engagement.
- la destruction des nids sur le territoire dans la lutte collective sera confiée à l'entreprise SARL MC ELAGAGE de Valognes.

### **V. INDEMNITÉS DE GARDIENNAGE DES ÉGLISES (délibération n° 36 /2018)**

VU la circulaire préfectorale du 2 février 1987 relative à l'indemnité de gardiennage des églises communales,

VU la circulaire ministérielle du 05 avril 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de verser une indemnité annuelle au prêtre résidant, soit un montant de 479,86 € pour l'année 2018. (Pas de revalorisation par rapport à 2017)

*Séance du 15 mai 2018*

## COMMUNE DE MARTINVEST

Cette indemnité sera versée semestriellement au prêtre résident au prorata du temps de présence.

### **VI. BALLADIVETTE DEVIS FEU D'ARTIFICE (délibération n°37/2017)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le devis de TD Artifice d'un montant de 1 300 € pour le feu d'artifice de la Balladivette du 20 mai 2018. Il autorise M le Maire à signer le devis et à mandater la somme correspondante.

### **VII. RESTAURANT SCOLAIRE : TARIFS 2018/2019 (délibération n° 38/2018)**

M le Maire propose de reconduire pour l'année scolaire 2018/2019, les tarifs actuels :

- Tarif repas régulier : 3.95 € (base du forfait)
- Tarif repas non régulier : 3.95 €
- Tarif repas situation d'urgence : 5.60 €
- Tarif repas occasionnel adulte : 5.60 €
- Tarif repas adulte au forfait et planning : 4.60 €

### **VIII. INFORMATIONS DIVERSES**

#### **Salle communale - contrat Oreka**

M le Maire informe le conseil municipal avoir reçu la facture pour solde de tout compte d'un montant de 315 € T.T.C. correspondant à l'indemnité de rupture de contrat à la fin de la phase 1 soit 5% de la phase 2.

#### **Cimetière - jardin du souvenir**

Monsieur le Maire explique qu'il envisage de placer un mur de mémoire au niveau du jardin du souvenir pour donner la possibilité aux familles d'apposer une plaque avec les noms des défunts. Le choix se porte sur deux types de mobilier : une colonne ou un mur.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour placer une colonne de mémoire de 150cm de haut permettant la pose de 30 plaques souvenirs.

#### **Droit de préemption**

M le Maire rend compte que, dans le cadre de sa délégation du conseil municipal, il n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

- Parcelle AD 211 : 1 rue Maurice Brisset
- Parcelle AI 110 (116 et 117 indiv.) : 4 impasse Beauchêne
- Parcelle AI 108(116 et 117 indiv.) : 5 rue du Hameau Dubost

#### **Atelier territorial des documents de planification**

M le Maire explique que la Communauté d'Agglomération du Cotentin élabore actuellement trois grands documents de planification : le Plan de Déplacements du Cotentin (PDC), le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le Programme Local de l'Habitat (PLH).

Dans le cadre de la première phase, M Jean-Louis Valentin, président de la C.A.C. souhaite organiser des ateliers territoriaux afin de partager le diagnostic et d'envisager avec l'ensemble des élus du Cotentin, les orientations qui pourraient être retenues pour le territoire.

Ces ateliers sont ouverts à tous les conseillers municipaux, et seront organisés selon 4 secteurs géographiques qui correspondent à des regroupements de PLUI.

## **COMMUNE DE MARTINVEST**

L'atelier se déroulera le 12 juin 2018 : manoir de la Coquerie à Querqueville et réunira les pôles de proximité de Douve et Divette, de la Saire, La Hague, Cherbourg-en-Cotentin, et Gonneville-le-Theil.

### **Prochain conseil**

La date du prochain conseil reste à définir.

## **IX. QUESTIONS DIVERSES**

### **Intermarché**

M Hortiz demande si le projet concernant la construction du futur Intermarché avance. M le Maire répond que le permis d'aménager a été déposé et qu'il est en cours d'instruction. Lors de la dernière réunion au pôle de proximité, il a été annoncé que les 3 chantiers (giratoire, l'aménagement de la Z.A. et l'Intermarché), devraient se dérouler parallèlement au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019.

### **Petite enfance - crèche**

M Hortiz souhaite savoir ce que va devenir la petite enfance en sein de l'agglomération du Cotentin et notamment à qui reviendra la gestion de la crèche. M le Maire n'a pas encore de réponse à ce sujet, il informe qu'une réunion a lieu mercredi 16 mai notamment sur la question de l'éventuel transfert de compétence de la petite enfance aux communes. La décision sera prise lors d'un prochain conseil d'agglomération.

Séance levée à 22 heures 10 minutes

Prochaine séance : date à définir

**COMMUNE DE MARTINVEST**

|                   |  |                     |  |
|-------------------|--|---------------------|--|
| MARIE Jacky       |  | LACOTTE Bruno       |  |
| PICOT André       |  | MARION Elisabeth    |  |
| GROULT Sylvie     |  | LEMONNIER Eveline   |  |
| RENET Hubert      |  | LOHIER Florence     |  |
| FONTAINE Isabelle |  | LE GOUPIL Guillaume |  |
| BOISNE Dominique  |  | OGER Corinne        |  |
| COUPPEY Pascal    |  | PERAUDEAU Mathilde  |  |
| HORTIZ Francis    |  |                     |  |